



Comment peut-il un sans papiers quitter la france?

Par **sergi**, le **06/12/2008** à **17:55**

bonjour,

je suis un sans papiers d'origine colombienne mais je compte rentrer dans mon pays par ma propre volonté et mes propres moyens. je suis venu en france avec un visa d'étudiant juste pour terminer une thèse en économie. j'ai passée une année à préparer ma soutenance, période pendant laquelle je n'ai pas demandé le titre de séjour. j'ai juste gardé le visa qui a une durée validité de trois mois.

je voulais savoir si j'aurais un problème au moment de récupérer le billet d'avion à l'aéroport, sachant que il s'agit d'une allée simple et que je rentre dans mon pays par ma propre volonté et moyens.

si j'ai mon allée simple pour la colombie, et mon passeport est bel et bien valable, aurais-je des problèmes au moment de récupérer mon billet? ou il s'en foutent, pour autant que je quitte ce beau pays?

font-ils que le controle du passeport et de sa validité?

merci,

Par **Tisuisse**, le **06/12/2008** à **18:09**

Bonjour,

Le mieux serait de vous rendre à votre ambassade ou à votre consulat. Je pense qu'ils ont une solution légale à votre problème.

Par **coolio**, le **08/12/2008** à **13:10**

une fois que t'as ton passeport, tu peux prendre le billet et rentrer chez toi sans passer par ton ambassade. ils vont pas tout de m[^]me te refuser d'aller ds ton pays , en plus c'est de ta propre volonté, ils cherchent à déporter les gens, en ce qui te concerne c'est de ta propre initiative, du coup je pense que ça les arrange. donc chère amie , tu peux rentrer qd tu veux.

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008** à **13:24**

A condition que la personne n'ait pas de problème en franchissant les guichets des douanes.